

LETTRE DATÉE DU 11 JANVIER 2006, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA
CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, TRANSMETTANT LA LISTE DES
RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR DES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT
ET DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE, QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA SOIXANTIÈME SESSION

Additif

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des résolutions adoptées par
l'Assemblée générale à sa soixantième session, dans lesquelles il est fait spécifiquement mention
de la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres résolutions et décisions consacrées
ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

III. L'Assemblée générale a également adopté huit décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale:

- | | |
|--------|---|
| 60/514 | La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification |
| 60/515 | Missiles |
| 60/516 | Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale |
| 60/517 | Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire |
| 60/518 | Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement |
| 60/519 | Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre |
| 60/520 | Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale |
| 60/521 | Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2006 |

Tous les documents et comptes rendus de la soixantième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

60/514. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

À sa 61^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission¹.

60/515. Missiles

À sa 61^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale, par 120 voix contre 2, avec 53 abstentions, à la suite d'un vote enregistré² et sur la recommandation de la Première Commission³, rappelant ses résolutions 54/54 F du 1^{er} décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000, 56/24 B du 29 novembre 2001, 57/71 du 22 novembre 2002, 58/37 du 8 décembre 2003 et 59/67 du 3 décembre 2004, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question intitulée «Missiles».

¹ A/60/458.

² *Ont voté pour*: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre: États-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus: Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie- Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Vanuatu.

³ A/60/463, par. 95.

60/516. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

À sa 61^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission³, rappelant ses résolutions 52/38 S du 9 décembre 1997, 53/77 A du 4 décembre 1998, 55/33 W du 20 novembre 2000 et 57/69 du 22 novembre 2002, ainsi que ses décisions 54/417 du 1^{er} décembre 1999, 56/412 du 29 novembre 2001, 58/518 du 8 décembre 2003 et 59/513 du 3 décembre 2004, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question intitulée «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale».

60/517. Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire

À sa 61^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale, par 128 voix contre 5, avec 40 abstentions, à la suite d'un vote enregistré⁴ et sur la recommandation de la Première Commission³, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question intitulée «Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire».

⁴ *Ont voté pour*: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre: États-Unis d'Amérique, France, Israël, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie.

60/518. Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

À sa 61^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission³, rappelant sa décision 58/521 du 8 décembre 2003 et sa résolution 59/71 du 3 décembre 2004, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question intitulée «Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement».

60/519. Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre

À sa 61^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale, par 151 voix contre zéro, avec 25 abstentions, à la suite d'un vote enregistré⁵ et sur la recommandation de la Première Commission³, a décidé d'adopter le projet d'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre qui figure en annexe au rapport du Groupe de travail à composition non limitée

⁵ *Ont voté pour*: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre: Néant

Se sont abstenus: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

chargé de négocier un instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre⁶.

60/520. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

À sa 62^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁷, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée «Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale».

60/521. Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2006

À sa 62^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁸, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour 2006⁹.

⁶ A/60/88 et Corr. 1 et 2.

⁷ A/60/471, par. 7.

⁸ A/60/524, par. 5.

⁹ Ibid., annexe.